

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2021

Membres présents : AGOSTINI Nathalie, BULIN Bérangère, CHABERT Frédéric, CARON Laetitia, CORDENOD Jean-Paul, DUCREUX Florence, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, HARNAL-BEREZIAT Maryline, JOLY Olivier, LAURENT Yannick, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MEUROU Frank, PARRAIN Noël, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, PUVILLAND Christophe, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, TEISSIER Hélène, THEVENARD Béatrice, WIEL Monique.

Excusés : ALLEHAUX Dominique (pouvoir donné à M. WIEL), CATHERINE BONNICI Julie (pouvoir donné à E. PONCIN), GIROD Emmanuelle (pouvoir donné à R. MARECHAL), HAEGELIN Mathieu.

Secrétaire de séance : Frédéric CHABERT

Convocation et affichage : 22 octobre 2021

Présentation de la monnaie locale le BR'AIN

Madame le maire donne la parole aux 3 représentants de l'Association Monnaie Locale Complémentaire Le BR'Ain.

Ils expliquent qu'une monnaie locale est faite pour circuler sur un territoire donné (territoire de Grand Bourg Agglomération pour le BR'Ain), et promouvoir les productions locales et l'économie réelle par des consommations responsables. C'est aussi un outil de lien social et d'appartenance à un réseau de personnes conscientes des enjeux d'échanges de proximité. Elle favorise les circuits courts et les emplois locaux dans une démarche plus écologique.

L'Association souhaite organiser un comité de soutien composé de personnalités du monde politique, économique, social, culturel et associatif. Des personnalités qui sans s'engager dans la gestion de l'association accepteraient que leur nom et fonction soient publiés sur les différents supports de communication. Elle se base sur des expériences d'autres territoires qui fonctionnent (Elef à Chambéry, le Wir en Suisse ...)

La monnaie locale le BR'Ain sera officiellement lancée le 6 novembre 2021 sur le territoire de Grand Bourg Agglomération. Ce sera un évènement qui se veut festif, et qui permettra de faire connaître cette démarche, et d'échanger quelques euros contre des BR'Ains, sous réserve d'adhérer à l'association (70 € pour les professionnels et 10 € pour les particuliers). Un Br'Ain sera égal à un euro, il n'y aura pas de pièces de monnaie mais seulement des billets papier. La monnaie numérique est en cours de développement et devrait arriver courant 2022. L'implantation d'un bureau de change sur la commune permettrait de développer cette monnaie locale sur notre territoire.

Après un échange questions / réponses avec les conseillers, les intervenants quittent la salle.

Vote des budgets annexes de lotissement

Madame le maire rappelle que lors du dernier conseil, 2 budgets annexes de lotissement ont été créés. Il convient maintenant de voter les inscriptions budgétaires afin de pouvoir payer les 1ères factures.

Lotissement CUISIAT

Les dépenses prévues cette année sont essentiellement des frais de maîtrise d'œuvre et la vente de terrain à Logidia en recettes :

D	3351			0,00 €	60 510,00 €	0,00 €	60 510,00 €	Ordre	
D	6015			0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	Réel	achat au BG de 3 000 m2 * 20 €
D	605			0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	Réel	maîtrise d'oeuvre
R	168741			0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	Réel	avance du budget general
R	7015			0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	Réel	achat logidia
R	7133			0,00 €	60 510,00 €	0,00 €	60 510,00 €	Ordre	
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Réel	
Total dépense				0,00 €	150 510,00 €	0,00 €	150 510,00 €		
Total recette				0,00 €	150 510,00 €	0,00 €	150 510,00 €		

Lotissement PRESSIAT

Les dépenses prévues cette année sont essentiellement les frais de démolition :

D	3351			0,00 €	114 955,00 €	0,00 €	114 955,00 €	Ordre	
D	6015			0,00 €	76 955,00 €	0,00 €	76 955,00 €	Réel	rachat du Budget général
D	605			0,00 €	38 000,00 €	0,00 €	38 000,00 €	Réel	démolition
R	168741			0,00 €	114 955,00 €	0,00 €	114 955,00 €	Réel	avance du budget général
R	7133			0,00 €	114 955,00 €	0,00 €	114 955,00 €	Ordre	
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Réel	
Total dépense				0,00 €	229 910,00 €	0,00 €	229 910,00 €		
Total recette				0,00 €	229 910,00 €	0,00 €	229 910,00 €		

Afin de pouvoir équilibrer ces budgets et en attendant la vente des terrains, une avance du budget général est nécessaire.

114 995 € pour Pressiat et 60 510 € pour Cuisiat, soit un total de 175 505 €. Lorsque les travaux et les ventes seront terminés le solde (positif ou négatif) sera reversé au budget général.

Il faut donc prévoir également une décision budgétaire modificative du budget général pour alimenter le compte 27634 qui viendra équilibrer les budgets lotissement pour ce montant de 175 505 €

-38 510 € (opération centre de Pressiat)

+ 136 995 (achat des terrains par les budgets lotissement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les budgets lotissement tels que proposés ainsi que la décision budgétaire modificative du budget général.

Création et vote du budget « panneaux photovoltaïques »

Madame le maire explique au conseil que les services de la Trésorerie ont fait des remarques à propos de l'installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (services techniques et résidence autonomie). En effet, la production d'électricité de source solaire exercée par une collectivité constitue une activité de service public, qui en raison de son objet et des modalités de son financement présente un caractère industriel et commercial. La commune a alors l'obligation d'individualiser cette activité dans un budget annexe à autonomie financière, soumis à TVA et appliquant la nomenclature M4.

Les biens payés par le budget général feront l'objet d'un transfert par opération non budgétaires et devront ensuite être amortis par le budget annexe (durée à déterminer)

Pour le budget 2021, il convient de voter les inscriptions budgétaires en fonctionnement pour pouvoir facturer l'électricité produite (pour info, le montant attendu pour les services techniques est de 5 529 € au titre de l'année 2020, le montant estimatif annoncé par l'ALEC 01 était de 5156 €/an). Un budget plus détaillé sera proposé au vote pour 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- De créer le budget annexe « panneaux photovoltaïques » nomenclature M4, soumis à TVA (déclaration trimestrielle), à compter du 1^{er} novembre 2021
- D'autoriser le transfert des biens du budget général au budget annexe
- De déterminer la durée d'amortissement à 15 ans
- De voter les inscriptions budgétaires suivantes :
 - Compte 61528 (dépenses entretien) : 5 500 €
 - Compte 701 (vente électricité) 5 500 €

ONF

Plan de relance de l'Etat – Renouvellement forestier

Dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre. L'objectif est d'améliorer, adapter ou reconstituer 45 000 hectares de forêts avec environ 50 millions d'arbres. Le volet renouvellement forestier du plan de relance s'inscrit en cohérence avec les priorités de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, préparée par les acteurs de la forêt et du bois.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'ONF en tant que chef de fil a porté un dossier global de candidature pour les forêts des collectivités en partenariat avec l'association des Communes forestières. Le dossier est lauréat et une enveloppe de 5 920 k€ de subventions de l'Etat est réservée.

Dans ce cadre, une commune propriétaire d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable peut demander à bénéficier de cette subvention. Elle peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur retenu par l'Etat pour reconstituer les peuplements forestiers ayant subi des dommages causés par les sécheresses des années 2018, 2019 et 2020 ou des crises sanitaires liées :

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

-
- décide de déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières selon le programme de travaux présenté
- approuve le montant des travaux pour un montant de 24 270 € HT (plantation de pins Laricio et pins maritimes)
- sollicite une subvention de l'Etat de 13 963.68 € représentant 80% de l'assiette subventionnable ;
- s'engage à prendre en charge la quote-part non couverte par la subvention

-désigne l'ONF pour réaliser les missions ci-dessus ;

Programme de coupes

l'ONF fait une proposition d'inscription des coupes pour l'exercice 2023. Compte-tenu des reports successifs des programmes des années précédentes, le programme proposé est conséquent :

Forêt de : COURMANGOUX-PRESSIAT

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
1	TS	120	2,5	2022	2023	Création de piste à réaliser suite remembrement						
16	IRR	169	5,1	2020	2023	Création de piste à réaliser suite remembrement						

Forêt de : PRESSIAT

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
21	IRR	234	6,2	2020	2023	Création de piste à réaliser suite remembrement						

Forêt de : TREFFORT-CUISIAT

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
101_a	IRR	64	4,5	2021	2023	ONF-RC - Raison commerciale						
102_a	IRR	154	5,8	2021	2023	report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019-2021						
103_a	IRR	87	3,6	2021	2023	report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019-2021						
104_a	IRR	67	2,8	2021	2023	report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019-2021						
105_a	IRR	77	3,2	2021	2023	report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019-2021						
106_a	IRR	277	8,7	2021	2023	report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019-2021						
107_a	IRR	195	6,1	2021	2023	report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019-2021						
11	IRR	544	11,8	2020	2023	report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019-2021						
21	IRR	179	8,6	2020	2023	report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019-2021						
22	IRR	179	8,6	2020	2023	report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019-2021						
6	IRR	196	7,4	2020	2023	report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019-2021						

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce programme et nomme Messieurs Jean-Michel Curnillon, Jean-Luc Tirand et Olivier Joly garants de la bonne exploitation.

Vente terrains Logidia

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement du centre de Cuisiat, Logidia propose d'acheter une surface d'environ 962 m2 destinée à la construction de 4 logements (2 T4 et 2 T3). Le prix proposé est de 60 000 € TTC (50 000 € HT) – prix forfaitaire correspondant à 15 000 € par logement créé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- accepte cette vente au prix proposé (hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur)
- note que la surface exacte sera déterminée après bornage
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette vente

Vente Maison Leblanc (ancienne épicerie de Cuisiat)

Madame le Maire expose :

La commune a reçu une proposition d'achat du bâti à hauteur de 110 000 € TTC (hors frais de notaire) par un particulier. Le projet consiste à restaurer cette bâtisse pour en faire des appartements à louer, sur un terrain de 425 m².

L'avis des Domaines donne une estimation de 176 000 € pour ce tènement.

Considérant que nous avons acheté le tènement total de 1413 m² pour 150 000 €, qu'une agence immobilière avait fait une proposition similaire à 110 000 €, et que nous vendrons dans un 2^{ème} temps le reste de la parcelle en tant que terrain à bâtir, le prix de 110 000 € TTC est conforme à nos attentes.

Considérant tous ces points, après en avoir délibéré, le conseil municipal

- accepte cette vente au prix proposé de 110 000 € (hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur)
- note que la surface exacte sera déterminée après bornage
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette vente

Subvention cantine scolaire

Madame le Maire explique que le prix du repas est facturé par l'entreprise SER en fonction du nombre de repas servis à l'année. Or, le nombre d'enfants accueillis à la cantine a diminué par rapport aux années antérieures (26 000 à 22 000 repas par an). De ce fait, le prestataire répercute une augmentation du prix du repas de 0,60 €. Par ailleurs, les frais fixes de la cantine (personnel, petit matériel) restent identiques, même si le nombre de repas baisse. Ce qui occasionne une augmentation de 0,17 € par repas.

Afin de compenser ces augmentations et équilibrer le budget de la cantine, il faudrait donc faire évoluer le prix du repas de 4,10 € à 4,90 €.

Afin de limiter cette augmentation pour les familles à 0,50 € par repas à partir du 1^{er} octobre, l'association sollicite une subvention de la commune pour un montant de 8 300 €, correspondant à l'augmentation de 0,30 € par repas, et le manque à gagner lié au mois de septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 8 300 € à la cantine scolaire.

Subventions toitures

Madame le maire rappelle qu'une délibération du conseil municipal en date du 21 janvier 2016 accorde des subventions aux particuliers qui refont leur toiture en tuiles anciennes conformément aux prescriptions du PLU (6€ par m² de toiture), sur tout le territoire de la commune.

Dans ce contexte, elle présente deux dossiers.

Après en avoir délibéré le conseil accorde les deux subventions pour un montant de 594 € et 300 €.

Panneau publicitaire site de la Grange du Pin à Villemotier

Madame le maire explique qu'une convention a été signée avec la Mairie de Villemotier pour la location de l'emplacement publicitaire situé sur la RD 1083 afin d'y faire de la publicité pour

le site de la Grange du Pin. Cette location se monte à 1 300 € par an, renouvelable annuellement.

La publicité concernant également le restaurant et l'activité accrobranches, il est proposé de leur demander le remboursement du loyer pour un tiers.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Mme le maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Avant-projet définitif complexe sportif

Madame le maire présente le plan du projet et explique que la phase APD affiche un montant de travaux de 1 855 950 € HT, hors maîtrise d'œuvre. Après échanges avec le cabinet de maîtrise d'œuvre, des moins-values sont possibles, comme la suppression de la ventilation double-flux, et l'optimisation des surfaces construites. Le montant du coût travaux pourrait alors être ramené à environ 1 800 000 € HT. Pour mémoire, l'enveloppe initiale avait été chiffrée par l'Atelier du Triangle à 1 650 000 € HT. Néanmoins cette enveloppe ne prévoyait par la chaudière bois retenue dans le présent projet.

Madame le maire propose de valider l'avant-projet définitif à 1 800 000 € HT et de solliciter des subventions complémentaires, notamment pour la chaudière bois.

Sous réserve d'obtenir les subventions sollicitées, le plan de financement du projet pourrait être le suivant

DEPENSES		RECETTES	
Etudes et maîtrise d'œuvre	250 000 €	Département	300 000 €
Travaux	1 800 000 €	DETR	250 000 €
		REGION	320 712 €
		Grand Bourg Agglo (fonds de concours pouvant aller jusqu'à 800 000 €, sans excéder la part du financement assuré par la commune)	550 000 €
		DETR chaudière bois	20 000 €
		REGION chaudière bois	50 000 €
TOTAL	2 050 000		1 490 712 €
	Reste à charge prévisionnel		559 288 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la phase APD du projet telle que présentée
- Autorise Mme le maire à demander les subventions
- Valide le plan de financement prévisionnel

Point sur l'agence poste communale / maison France Services / Conseiller numérique

Le conseiller numérique a été recruté pour une période de 2 ans à compter du 2 novembre 2021. Il commencera par une formation entièrement financée par l'Etat auprès de l'ADEA. En fonction du niveau du candidat, la durée du parcours pourra varier de 105 à 420 heures de formation.

En ce qui concerne l'agence postale communale et la Maison France Services, les formations devraient avoir lieu en décembre pour que le service soit opérationnel début Janvier. Le poste est prévu d'être occupé par Magalie THOLAS, secondée pour quelques heures par Elodie FOILLERET, actuellement ATSEM.

Il est envisagé d'ouvrir l'agence postale 20h/semaine, (30h30 actuellement pour le bureau de poste) : lundi de 14h30 à 17h, de 8h30 à 12h les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi et 2 après-midis pour la Maison France Services. Des rencontres sont prévues avec les responsables de la Poste pour finaliser ce dossier, reste notamment à régler le problème du distributeur de billets qui risque de disparaître.

Tour des commissions

Bâtiments : Une nouvelle rencontre a eu lieu avec les experts et les assurances. Compte-tenu des infiltrations, de gros travaux de remise en état sont à prévoir. Le but est de faire reconnaître la faute aux professionnels afin qu'ils remettent en état ce bâtiment.

CCAS : le repas des seniors a eu lieu le 24 octobre. 52 seniors ont répondu présents et ont pu apprécier le repas préparé par l'Auberge du Mont Myon. L'ambiance était conviviale. Les colis seront préparés le 13 décembre et distribués dans la foulée.

Communication : les articles doivent parvenir à la commission avant le 1^{er} novembre. Une rencontre a eu lieu avec le responsable de l'usine à sites de Grand Bourg Agglomération, afin d'élaborer un nouveau site pour Val-Revermont.

Scolaire : un rendez-vous sera demandé à la nouvelle inspectrice afin d'envisager la rentrée 2022.

Centre de loisirs : se pose toujours le problème du nombre d'encadrants. Malgré l'aide apportée par un senior et par le personnel de la médiathèque, l'association recherche une personne pouvant intervenir les lundis, mardis, et jeudi de 16h15 à 17h30. Des réflexions sont menées en parallèle pour la mise en œuvre d'un nouveau PEDT (Projet Educatif Territorial) qui permettrait non seulement de développer une politique éducative partagée (école, Treffortine, commune) mais également d'assouplir les règles d'encadrement.

Commission jeunes : travail sur la réalisation d'une double-page pour le prochain bulletin municipal.

Biens communaux : réunion de la commission vendredi 28 octobre pour l'attribution des parcelles libérées par l'Earl Labranche.

Environnement : réflexion sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur un toit communal, avec participation citoyenne.

Culture : réunion mi-novembre pour préparer la programmation de la saison 2022. Prochain rendez-vous, le 23 novembre : si on sortait ensemble « ce que je suis en réalité demeure inconnu » au théâtre de Bourg.

Montmerle : une réunion pour faire un point sur le projet de requalification est à programmer avant la fin de l'année.

Pressiat : les pompiers feront une manœuvre sur le bâtiment qui sera prochainement démoli.

Tourisme : la nouvelle plaquette d'information sur la base de loisirs est finalisée et sera prochainement envoyée à l'impression. Le chiffre d'affaires du camping affiche une augmentation du chiffre d'affaires de plus de 85 000 € TTC par rapport à l'année dernière.

Questions diverses

Cérémonie du 11 novembre : 10h à Cuisiat, 10h20 à Treffort, suivie d'un vin d'honneur (pass sanitaire obligatoire), ouvert à toute la population. La présence des élus est vivement souhaitée. Une gerbe sera également déposée aux monuments aux morts de Pressiat et à Montmerle.

La bannière de la fanfare qui date de 1891 sera exposée dans la mairie, au rez de jardin, sur le mur à côté des boîtes aux lettres des associations. Elle était auparavant exposée à la médiathèque.

Les eaux de baignade de la Grange du Pin ont été classées d'excellente qualité pour l'année 2021. Pour information, les 5 prélèvements effectués au cours de chaque saison estivale par l'Agence Régionale de Santé sont complétés, à la demande de la commune, par des prélèvements intermédiaires réalisés par un autre laboratoire.

L'office du Tourisme a réalisé un livret découverte du village de Treffort destiné aux enfants de 5 à 10 ans. Il est disponible à l'Office de Tourisme, et téléchargeable via le site internet bourgenbressedestinations.fr

Quelques dates :

- vendredi 29 octobre à 18h30 : vernissage exposition photos du club seniors à la résidence des Mousserons.
- Dimanche 7 novembre : trio Brassens en concert, organisé par le club seniors
- Conférence territoriale à Simandre le jeudi 18 novembre à 19h : tous les élus municipaux sont invités à y participer.
- Vendredi 10 décembre : soirée des agents et élus, à la salle des remparts

Prochain Conseil municipaux : le 23 ou le 24 novembre 2021 et le 15 décembre 2021

La séance est levée à 23 h 05